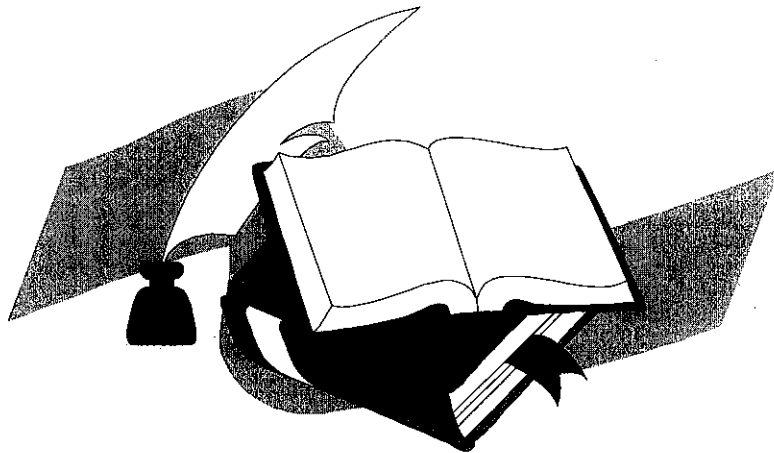


COLLEGE BERNARD DE VENTADOUR
B.P. 720
07 007 PRIVAS CEDEX
N° 0071246S

CONSEIL D'ADMINISTRATION

28 AVRIL 2015



Année scolaire : 2014 - 2015

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 AVRIL 2015

Année scolaire 2014 – 2015

Présidence : Madame REY Catherine, Principale du Collège

Quorum : 15

Nombre de membres présents : 25

Membres absents excusés : Mme JARDEL, Gestionnaire

M. SAULIGNAC, Président du Conseil Départemental remplacé par Mme CHAREYRE

Mme LANOOTE, représentante de ma CAPCA, remplacée par Mme FAURE


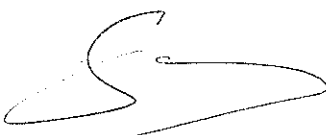
Mme MARCINKOWSKI Isabelle, représentante des parents d'élèves FCPE remplacée par Mme GACHET

Melle POULAIN Maëva, représentante des élèves

Membres absents : M. MARTIN,

M. MURAND, personnalité qualifiée

Date de la convocation : le 14 avril 2015

QUESTIONS TRAITÉES	DECISION AVIS MOTION VOEU	-D- -A- -M- -V-	NOMBRE DE FEUILLETS
I - Organisation administrative			1
II - Organisation financière et comptable			2
III - Action éducatrice 1 - Organisation pédagogique 2 - Vie scolaire 3 - Rapport annuel			0
IV – Questions diverses			1
La Présidente  C. REY		Le secrétaire  J.L. SORIA	

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 AVRIL 2015

I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Réserve à Madame
La Directrice
Académique

LE PROJET D'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

I - ORGANISATION ADMINISTRATIVE et QUESTIONS DIVERSES

1-1 : Approbation du PV du CA du 2 et du 24 février 2015

II - ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

2-1 : Compte financier 2014

2-2 : DBM pour vote et pour information

2-3 : Bilan des voyages en Grèce et en Angleterre

III - QUESTIONS DIVERSES

En début de séance, Madame la Principale présente une professeure stagiaire invitée à assister à cette séance du conseil d'administration puis elle propose l'ordre du jour approuvé à l'unanimité.

1-1 : APPROBATION DU PV DU CA DU 2 ET DU 24 FEVRIER 2015-05-25

Les parents d'élèves FCPE demandent que la motion votée en conseil d'administration soit jointe au procès-verbal du 2 février 2015. Le chef d'établissement le fera.

Le procès-verbal du 2 février est approuvé à l'unanimité des votants.

Le procès-verbal du 24 février est lui aussi approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 AVRIL 2015

II - ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Réservé à Madame La
Directrice Académique

2-1 : COMPTE FINANCIER 2014

Monsieur l'agent comptable du lycée Vincent d'Indy de privas présente le compte financier 2014 qui doit, en conclusion, être approuvé avec ou sans réserves avec affectation du résultat. Ce document est un bilan qui représente une photographie au 31 décembre de la situation de l'établissement qui permet d'effectuer des comparaisons avec les années précédentes.

Si l'on observe l'actif mobilier, on constate la vétusté du parc matériel avec un ratio d'actif net de 92 % en 2014. Ce parc peut être renouvelé par le biais de subventions ou en puisant dans la réserve. Le taux de renouvellement des investissements est en baisse constante depuis 2006 avec 1238,58 euros investis en 2014.

Concernant l'actif circulant, le stock de denrées est environ égal à 5 % et les créances sont à 81 % pour la restauration. Le taux de recouvrement est de 93,62 %. Il est important à cause du collège de Cruas. Il y a en outre peu de dettes dans le paiement de la demi-pension soit environ 241 euros.

La trésorerie s'accroît avec une augmentation de 29 % du compte courant et de 10 % de la trésorerie nette soit 107 jours d'avance.

Le financement des investissements est réalisé à 72 % sur les fonds propres de l'établissement. La capacité moyenne d'autofinancement est adéquate.

Le résultat de l'exercice est de 45656,64 euros dont 16110,33 euros au service général et 29746 euros au service restauration.

L'affectation du résultat aux réserves disponibles s'élève à 237 219 euros.

La variation du fonds de roulement, en augmentation, s'élève à 251 354 euros.

L'analyse démontre que l'établissement s'enrichit à cause notamment des économies de chauffage au gaz réalisées en 2014 et du peu d'investissement.

Les dettes s'élèvent à 57 950 euros. Elles sont constituées de dettes classiques à court terme qui sont en diminution, de reliquats de crédits d'Etat et de reliquats de crédits des collectivités.

Le besoin en fonds de roulement est négatif depuis 2009. Le résultat d'exploitation évolue positivement, le ratio de restauration aidée également. Le ratio matière (achat de denrées) est stable à 62 %.

Les parents d'élèves FCPE font remarquer que les investissements sont difficiles à approuver par le conseil d'administration même si la trésorerie est importante.

Madame la Principale propose l'approbation du compte financier 2014 sans réserves : **Il est adopté à l'unanimité.**

Madame la Principale propose alors d'affecter les résultats au service général et au service restauration : **l'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.**

Les parents d'élèves FCPE demandent si le changement des fours en cuisine dont on parle depuis trois ans va être effectué. Un représentant des personnels ATOS précise que l'affaire est en bonne voie dans la mesure où le Conseil Départemental dispose de tous les éléments nécessaires. Monsieur l'agent comptable précise que ce dernier intervient dans la mesure où il finance entre 60 et 70 % de l'investissement. Madame la Principale précise que 20 000 euros ont été prélevés sur le fonds de réserve le 24 février pour financer une imprimante 3D, un défibrillateur et le nouveau dispositif de sonnerie.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 AVRIL 2015

II - ORGANISATION FINANCIERE ET COMPTABLE

Réserve à Madame la
Directrice Académique

Une ligne « capital d'investissement » est créée.

Au vote : Adoptée à l'unanimité des votants

Un nouveau budget pour le stage canoë organisé par Mme SCOTTE et M. LACOUR est proposé. En effet, seuls 18 élèves au lieu de 30 vont y participer ; il n'y aura que deux personnels d'encadrement au lieu de trois et moins de frais d'hébergement. Les parents d'élèves FCPE demandent si le collège sait si certains élèves voulaient participer à ce stage sans y pouvoir pour des raisons financières, comment le savoir et comment venir en aide aux parents.

Les parents d'élèves du GPI pensent qu'un questionnaire aux parents paraît inutile et pourrait servir à quelles fins si aucune solution n'est proposée.

M. l'agent comptable précise qu'il y a aussi peut-être trop de voyages ou de sorties organisés par les établissements dans la mesure où sur huit collèges qui sont gérés par ses soins 250 000 à 300 000 euros en moyenne sont utilisés pour financer les sorties facultatives, ce qui représente le budget d'un petit collège.

En début d'année scolaire, un sondage sera effectué auprès des parents d'élèves pour déterminer le nombre et la nature des voyages et sorties nécessitant la participation financière des familles.

Au prochain conseil d'administration, Madame la Principale et un personnel du service de gestion s'engagent à présenter un bilan du pourcentage d'élèves n'étant jamais partis et de ceux ayant participé à plusieurs sorties.

Le nouveau budget du stage canoë est alors soumis au vote : **Il est adopté à l'unanimité des votants.**

2-3 : BILAN DES VOYAGES EN GRECE ET EN ANGLETERRE

Concernant le voyage en Angleterre, 16,98 euros sont à rendre aux familles de 72 élèves car quatre ont été aidés par le Fonds Social Collégien.

Au vote : POUR à l'unanimité des votants. En conséquence, les familles seront remboursées.

Concernant le voyage en Grèce, le budget est équilibré.

En marge de ces présentations, un représentant des enseignants demande à combien s'élève la recette de la soirée organisée en faveur des voyages au mois de février. Un autre représentant des enseignants qui siège au Foyer Socio Educatif et un parents d'élèves organisateur informent le conseil d'administration de la recette qui s'élève à 1301 euros. Cette recette est mise à disposition du FSE qui a aidé cinq élèves. Le reliquat est de 160 euros qui serviront à aider d'autres élèves candidats à des sorties.

Le bilan du voyage en Grèce est soumis au vote : **il est adopté à l'unanimité des votants.**

Madame la Principale informe le conseil de la signature d'une convention avec le collège de Jastres d'Aubenas pour une action relative à la chorale. 1 300 euros seront reversés à l'établissement.

Au vote : POUR à l'unanimité des votants.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 28 AVRIL 2015

IV - QUESTIONS DIVERSES

Réservé à Madame la
Directrice Académique

Elles portent sur plusieurs sujets dont :

- l'étude du contrat de téléphonie : madame la Principale dit n'être en possession d'aucun élément étant donné que Madame la Gestionnaire en charge du dossier est en arrêt de travail depuis le mois de février. Le contact avec un opérateur local avait été proposé par Monsieur le Président du Conseil Départemental au conseil d'administration du mois de février ;

- la rencontre avec la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) au sujet du maintien de la classe de 5^{ème} Tremplin. Elle conseille au chef d'établissement de constituer les deux groupes tremplin et s'engage à dossier des heures de dédoublement si elle en a ou à créer une nouvelle classe de 5^{ème}. Les représentants des parents d'élèves qui ont participé à la rencontre ont l'impression que la Directrice Académique demande au collège d'assumer ses choix ;

- le dispositif Mobilico pour lequel le conseil municipal de Privas attend un courrier émanant du C.A. du collège montrant sa motivation sur le projet. Les représentants des parents d'élèves FCPE demandent une mobilisation du C.A. par l'envoi d'un courrier aux mairies de Coux, Privas et Alissas afin qu'elles sollicitent le Conseil Départemental pour commencer certains travaux. Les parents d'élèves GPI pensent qu'une jonction avec la Voie Verte pourrait être réalisée ;

- le tableau de bord en vue de l'établissement des emplois du temps 2015-2016. Les représentants des parents d'élèves FCPE signalent l'importance du nombre de classes prioritaires au self entre 12 h 25 et 13 h 00, les salles de permanence très remplies à 8 h 30, les problèmes de transport avec des surcharges à 16 h 10 et des sous-effectifs à 17 h 10. L'objectif de ce tableau de bord est de mettre un curseur pour fluidifier le self avec un nombre maximum de classes au passage. Le tableau serait à mettre de l'ordre du jour du prochain CA pour établir des propositions pour que les élèves puissent se restaurer correctement, participer à des activités culturelles ou sportives entre 12 heures et 14 heures ou réduire les problèmes de transport à 16 h 10. Monsieur le Principal Adjoint signale que sur un total de 33 divisions, c'est la fin des emplois du temps qui est la plus difficile à mettre en place. Il essaiera de constituer trois services de 11 classes entre 11 h 30 et 13 heures et de faire en sorte qu'une moitié ou les deux tiers des classes finissent à 16 h 10 et une autre moitié ou un tiers à 17 h 10.

- les transports scolaires du mercredi 6 mai où les élèves des classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront pas cours l'après-midi à cause des épreuves d'histoire des arts. Il n'y aura pas de service à 12 h 25 pour emmener ces élèves vers leur domicile dans la mesure où un coût supplémentaire serait généré par la mise en place de celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.